



VILLE DE CARENTAN

50500 (MANCHE)

TÉLÉPHONE 02 33 42 74 00  
N° TÉLÉCOPIEUR 02 33 42 74 29  
B.P. 131

## CONCERT MAGIC SYSTEM REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

N° 2016-165-V

Le Maire de Carentan,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

CONSIDERANT que pour faciliter le bon déroulement du concert **MAGIC SYSTEM**, assurer la sécurité publique, maintenir le bon ordre et éviter les accidents, il y a lieu de réglementer la circulation rue de Caligny, rue Mosselman, rue Lepelletier, rue Sivard de Beaulieu et le stationnement rue de Caligny, rue Gloria, et chemin du Grand Bas Pays

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite du dimanche 3 juillet 2016 à midi au lundi 4 juillet 2016 à midi : rue de Caligny, rue Mosselman, rue Lepelletier et rue Sivard de Beaulieu du n° 17 au n° 31.

Le stationnement sera interdit du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 à 18 heures au lundi 4 juillet 2016 à midi : rue de Caligny, rue Sivard de Beaulieu du n° 17 au n° 31, rue Gloria et le parking entre la rue Gloria et la piscine, le parking herbeux chemin du Grand Bas Pays face aux n° 1,3,5,7.

La circulation des piétons sera interdite du dimanche 3 juillet 2016 midi au lundi 4 juillet 2016 midi Quai de Caligny.

**ARTICLE 2 :** La matérialisation sera assurée par les Services Techniques de la ville.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Carentan, le 24 juin 2016

Le Maire,  
Jean-Pierre LHONNEUR.

